

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montregard (salle multi-activités),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 21  
o Pour : 21  
o Contre : 0  
o Abstention : 0  
o Blanc : 0  
o Nul : 0

Date de convocation :  
Le 3 mars 2026

Date d'affichage :  
Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :  
DC/2026-03-09/14

OBJET DE LA SEANCE :  
Budgets primitifs  
Année 2026  
Budget annexe  
« Maisons médicales »

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. MOULIN Christophe.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « maisons médicales » s'équilibrant comme décrit ci-dessous :

Section de fonctionnement : 870 990.72 €

Dépenses :

002 Déficit reporté	481 626.63 €
011 charges à caractère général	98 450.00 €
042 opérations d'ordre entre sections	279 646.94 €
65 autres charges de gestion courante	5.00 €
66 charges financières	9 944.15 €
67 charges spécifiques	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>870 990.72 €</b>

Recettes :

042 opérations d'ordre entre sections	93 481.83 €
75 autres produits de gestion courante	777 508.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>870 990.72 €</b>

Section d'investissement : 1 012 411.02 €

Dépenses :

001 Déficit reporté	717 149.80 €
040 opérations d'ordre entre sections	93 481.83 €
16 emprunts et dettes	130 000.00 €
21 immobilisations corporelles	71 779.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 411.02 €</b>

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030914-DE  
Reçu le 13/03/2026

Recettes :

040 opérations d'ordre entre sections	279 464.94 €
13 subventions	37 500.00 €
16 emprunt et dettes assimilées	695 446.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 411.02 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de voter par chapitre le budget annexe « maisons médicales » 2026 de la Communauté de Communes,
- approuve le budget primitif 2026 du budget annexe « maisons médicales »,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Gilles JURY  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260309-DC2026030914-DE  
Reçu le 13/03/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*